

> Intitulé de l'emploi

Régisseur

> Autres appellations

- Régisseur d'avances
- Régisseur de recettes
- Agent comptable

> Définition synthétique

Le régisseur encaisse les recettes dans son domaine d'activité et/ou procède au paiement immédiat de certaines dépenses autorisées par la réglementation de la collectivité, sous la responsabilité du comptable public.

> Activités principales

- Réalisation de toute la procédure d'encaissements et de paiements
- Mise à jour des bases de données (clients, produits, paiements, tarifs...)
- Tenue journalière de la caisse et du quittancier
- Tenue du compte bancaire de la régie
- Versement des fonds sur le compte du payeur et/ou justification des avances perçues
- Gestion des relations avec les clients

> Compétences requises

Savoir :

- Cadre réglementaire des régies d'avances et de recettes
- Notions de comptabilité publique
- Outils bureautiques
- Organisation de la collectivité ou de l'établissement

Savoir-faire :

- Effectuer des rapprochements bancaires
- Manipuler des chiffres, des fonds et des valeurs
- Maîtriser les applications informatiques métiers (Surfi...)

• Comportements professionnels

- Rigueur
- Sens de l'organisation
- Méthode
- Discrétion
- Bon relationnel
- Probité

> Conditions particulières d'exercice

- Possibilité de suivi du recouvrement des créances
- Responsabilité personnelle et pécuniaire
- Pics d'activité en fonction des échéances d'encaissement

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois